

Réforme des lycées professionnels – Rentrée 2024 : généralisation du parcours de consolidation (Mesure 5-3)

Pôle pédagogie de l'orientation, communication et partenariats

Affaire suivie par : Elisabeth BOYER

Tél : 01 57 02 68 10

Mél : ce.saio@ac-creteil.fr

Texte adressé à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

s/c de Mesdames les inspectrices d'académie, directrices académiques des services départementaux de l'Education nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val de Marne

Mesdames et Messieurs les IA-IPR

Mesdames et Messieurs les IEN-IO/ET/EG

À la rentrée 2024, dans le cadre de la réforme des lycées professionnels (mesure 5), la mise en œuvre du parcours de consolidation est généralisée à tous les établissements disposant d'une section de brevet de technicien supérieur.

Ce parcours s'adresse aux étudiants volontaires issus de la voie professionnelle rencontrant des difficultés en première année de BTS, et vise à prévenir les risques de décrochage dans tous les établissements et sécuriser la réussite à l'examen en proposant à ces élèves un accompagnement adapté : renforcement disciplinaire, méthodologie, tutorat, mentorat...

Dans le cadre de cette généralisation, la délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO) Île-de-France avec l'appui du corps d'inspection, met à **disposition des enseignants de STS un kit pédagogique composé d'outils pour les accompagner dans la mise en œuvre de ce dispositif.**

Toutes les ressources sont disponibles dans l'ENT «Monlycée.net ».

En complément, retrouvez

- la plaquette descriptive du Parcours de consolidation :

<https://orientation.ac-creteil.fr/parcours-de-consolidation/>

- la lettre de la DRAIO #2 avec le lien vers l'espace "Parcours de consolidation"

<https://orientation.ac-creteil.fr/wp-content/uploads/2024/09/17-09-24-CL-Newsletter-Parcours-de-consolidation-V4-2-2-1-4.pdf>

**Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives**

Francette DALLE MESSE